

Projet de réforme des retraites : FO EA vous présente ce que vous allez perdre !

Pour les agents de la fonction publique :

REMI, agent de catégorie A

Carrière complète dans le public père de trois enfants, né en 1975 et gagnant en fin de carrière **3 185 € nets**, aurait pu percevoir, sans toutes ces réformes, avec un départ à 60 ans en 2035,

2 710 € nets de pension.

- **Après la réforme de 2003, départ à 60 ans avec 2 479 € nets** ; ou 2 771 € avec un départ en 2039 (64 ans) ;

- **Après les réformes de 2007 et 2010, départ obligatoire à 62 ans, en 2037 avec 2 066 € nets**, ou en 2041 avec 2 880 € nets ;

- **Après celle de 2014, 172 trimestres de cotisation pour une retraite à taux plein, départ en 2037 avec 1 994 € nets**, ou en 2042 avec 2 779 € nets.

- **Avec le projet de réforme de 2023, il partira en 2039 (64 ans) avec 2 372 € nets**, ou en 2041 avec 2 779 € nets.

4 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES

PERD 388 €/MOIS !!!

ou travailler 6 ans de plus pour garder à peu près le même niveau de pension !

VALERIE, agent de catégorie B

Carrière complète dans le public, mère de trois enfants, née en 1975 et gagnant en fin de carrière **2 218 € nets**, aurait pu percevoir, sans toutes ces réformes, avec un départ à 60 ans en 2035,

1 878 € nets de pension.

- **Après la réforme de 2003, départ à 60 ans avec 1 718 € nets** ; ou 1 870 € avec un départ en 2040 (65 ans) ;

- **Après les réformes de 2007 et 2010, départ obligatoire à 62 ans, en 2037 avec 1 437 € nets**, ou en 2041 avec 1 847 euros nets ;

- **Après celle de 2014, 172 trimestres de cotisation pour une retraite à taux plein, départ en 2037 avec 1 382 € nets**, ou en 2042 avec 1 783 € nets.

- **Avec le projet de réforme, elle partira obligatoirement en 2039 (64 ans) avec 1 644 € nets**, ou en 2041 avec 1 926 € nets.

4 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES

PERD 234 €/MOIS !!!

ou travailler 6 ans de plus pour garder à peu près le même niveau de pension !

SOFIA, agent de catégorie C

Carrière complète dans le public, mère de trois enfants, née en 1975 et gagnant en fin de carrière **1 754 € nets**, aurait pu percevoir, sans toutes ces réformes, avec un départ à 60 ans en 2035, **1 486 € nets** de pension.

- **Après la réforme de 2003, départ à 60 ans avec 1 359 € nets** ; ou 1 479 € avec un départ en 2038 (63 ans) ;

- **Après les réformes de 2007 et 2010, départ obligatoire à 62 ans, en 2037 avec 1 132 € nets**, ou en 2040 avec 1 460 € nets ;

- **Après celle de 2014, 172 trimestres de cotisation pour une retraite à taux plein, départ en 2037 avec 1 093 € nets**, ou en 2041 avec 1 523 € nets.

- **Avec le projet de réforme de 2023, elle partira obligatoirement en 2039 (64 ans) avec 1 300 € nets**, ou en 2041 avec 1 523 € nets.

4 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES PERD 186 €/MOIS !!!

ou travailler 6 ans de plus pour garder à peu près le même niveau de pension !

Pour les conjoint.es des agents qui travaillent dans le privé : Pour tous ceux nés après 1968 :

VÉRONIQUE - 1 enfant - née en 1968
Carrière complète dans le privé

Avant réforme :

Départ possible à 62 ans : **1641 €**
Départ possible à 64 ans : **1817 €**



Après réforme :

DÉPART À 62 ANS IMPOSSIBLE !
Pour un départ à 64 ans : **1641 €**

2 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES

PERD 176 €/MOIS !!!

SANDRA - mère de 4 enfants - née en 1969
Carrière hachée mais toutes ses annuités

Avant réforme :

Départ possible à 62 ans : **967 €**
Départ possible à 64 ans : **1128 €**



Après réforme :

DÉPART À 62 ANS IMPOSSIBLE !
Pour un départ à 64 ans : **967 €**

2 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES

PERD 160 €/MOIS !!!

Les carrières complètes au SMIC :

PAULA - célibataire - née en 1964
Employée dans une société d'entretien
Carrière complète au SMIC

Avant réforme :

Départ possible à 62 ans : **1217 €** (avec complémentaire)
Départ possible à 63 ans : **1265 €** (avec complémentaire)



Après réforme :

DÉPART À 62 ANS IMPOSSIBLE !
Pour un départ à 63 ans : **1217 €**

1 AN DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE

PERD 50 €/MOIS !!!

Les carrières longues :

PAUL - père de 2 enfants - né en 1963
Ouvrier du Bâtiment
Carrière longue - début d'activité à 18 ans

Avant réforme :

Pour un départ à 60 ans : **1275 €**



Après réforme :

DÉPART À 60 ANS IMPOSSIBLE !
Pour un départ à 62 ans : **1275 €**

2 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES
AUCUN BÉNÉFICE !!!

La réforme des retraites, c'est quoi ?

- Le décalage de l'âge légal de départ de **62 ans à 64 ans en 2030**
- Accélération de l'allongement de la durée de cotisation : **43 annuités dès 2027**

Pas de retraite pour les jeunes !

Les jeunes qui font des études rentrent tardivement dans l'emploi.

Par conséquent, pour obtenir toutes leurs annuités, ils devront partir à la retraite encore plus tardivement

Ex : Pour un début d'activité à 24 ans et 43 ans de carrière, le départ à la retraite à taux plein se fera à 67 ans !!

Plus de précarité !

Aujourd'hui 1 personne sur 2 qui liquide sa retraite n'est plus en emploi : chômage, invalidité, inaptitude ...

Ces personnes devront rester **2 ans de plus** dans la précarité !

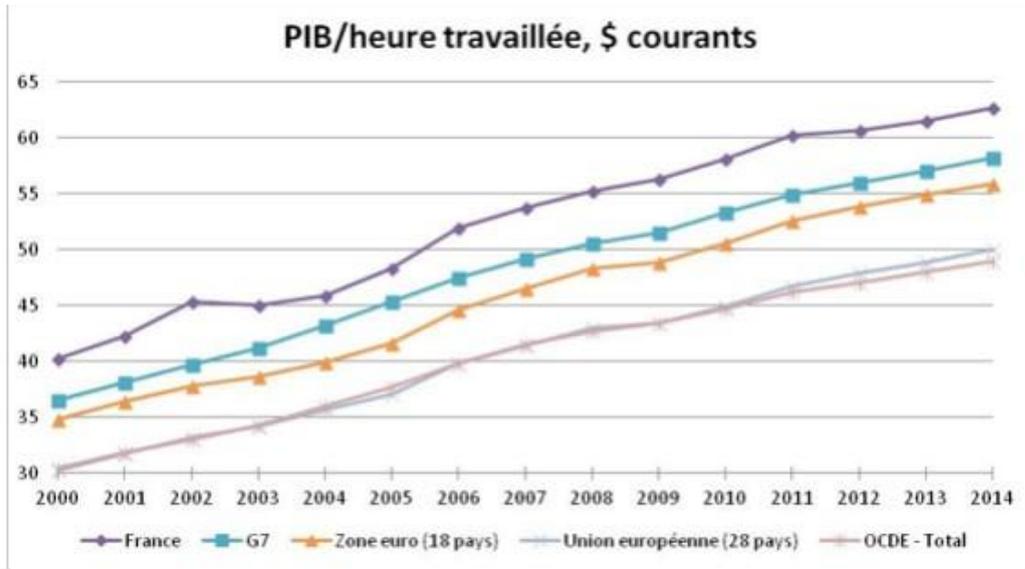
1200 € de retraite minimum garantie
Mensonge !

C'est 1200 € brut de pension régime de base + complémentaires.
Pour l'obtenir il faudra avoir réalisé sa carrière complète, soit 43 années au SMIC !

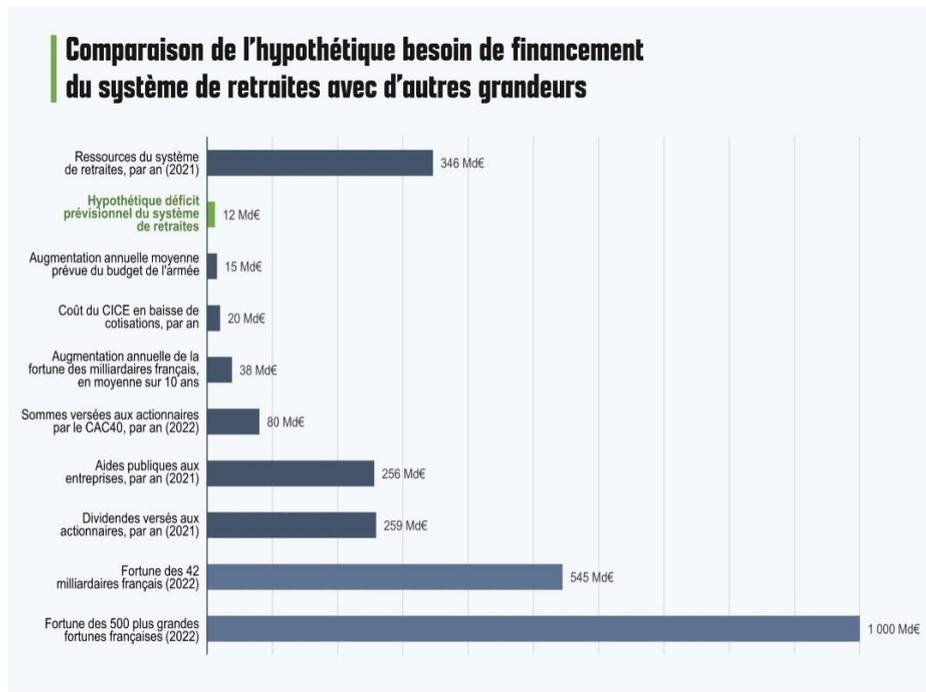
C'est la retraite des morts que l'on nous prépare !

Rappelons que l'âge moyen de l'espérance de vie **en bonne santé est de 64,1 ans pour les femmes et 62,7 ans pour les hommes**. Que le taux de chômage des plus de 55 ans est très élevé. Selon une étude de la DARES d'avril 2022 (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) le taux d'emploi des 55-59 ans est de 75,1%, et s'effondre à 35,5% pour les 60-64 ans.

Pourtant la productivité n'a jamais été aussi élevée !



Et que dire de tout l'argent donné aux plus riches !



...et des cadeaux aux entreprises sans contrepartie !

